

# Territoires

Ruanda - Urundi

Ruanda - Urundi

GEWESTEN

N° 2159 /Huiss.

Rappeler dans la réponse la date et le numéro.

In het antwoord vermelden : nummer en dagtekening.

Réponse au n° 1248/Huiss.

Antwoord op n°

du 29 mai 1952.-  
van

ANNEXE  
Bijlage

OBJET :  
Voorwerp :

Assignation BIVER.-

Ruhengeri



6832

Kisenyi , le 30 mai 1952.-  
den

Copie pour information à Monsieur  
l'Administrateur de Territoire à KISENYI.  
Copie pour information à Monsieur le  
Greffier près le Tribunal de Première  
Instance à USUMBURA.

L' HUISSIER  
Sé/: COLLET.M.

Monsieur l' HUISSIER,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de  
votre lettre 1248/Huiss. du 29 mai 1952.-

J'ignore votre correspondance antérieure  
avec le Territoire de GOMA. L'intéressé ne réside  
pas à Kisenyi. Je transmets donc l'assignation au  
Greffe du Tribunal de Première Instance. N'agissant  
pas comme Officier de Police Judiciaire je ne suis  
pas en droit de donner des indications judiciaires.-

Etant donné que vous vous croyez en droit  
de faire des remarques quant à la tenue des registres  
de la population à Kisenyi je transmets votre lettre  
pour compétence à Monsieur l'Administrateur de  
Territoire.-

L' HUISSIER

COLLET.M.

A Monsieur l' HUISSIER

RUHENGERRI.-  
=====

CONGO BELGE

Service des  
Télécommunications

*160*  
*Huis*  
*19-5-52*

*160*  
**TÉLÉGRAMME**

Mod. 2/T

Explication des abréviations  
admisses pour les indications  
de service.

- D urgent
- RP réponse payée
- CR accusé de réception
- LC télégramme différé
- NLT lettre - télégramme
- TC collationnement



Voie d'acheminement :

Indications de service taxées :

*aff*

Adresse :

*huissier rebequer*

à *09* h *27* m.

La Colonie n'est soumise à aucune responsabilité en raison du service de la correspondance privée par voie télégraphique  
(Ordonnance législative n° 254/Télec. du 23 août 1940)

Déposé à *goma*

le *10*

à *10* h *05* m.

N° *10* *14* mots

*6210/208 1248 huissier du 29 mai*  
*intéresse être légalisé = Complice*  
*goma*